



FORMATION ÉDUCATEUR SPORTIF SPORT SANTÉ

HAUTS-DE-FRANCE

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

» PRÉREQUIS

Être titulaire :

- D'un diplôme d'état dans le domaine du sport (BPJEPS, DEJEPS) ou équivalent.
- ou d'une formation universitaire STAPS (DEUG ou licence).

Être en possession d'une carte professionnelle.

» NIVEAU DE FORMATION ET ATTESTATION LIÉE À LA FORMATION

Perfectionnement : la formation E3S va conforter vos connaissances liées à l'encadrement d'APS tout en vous apportant des connaissances spécifiques vis-à-vis de la prise en charge des publics ayant besoin de pratiquer pour maintenir et / ou améliorer leur santé (public sédentaire et / ou inactif et / ou atteint de pathologies chroniques...).

Cette formation ne confère pas de prérogative professionnelle supplémentaire.

Il vous sera délivré une attestation de formation après validation de la formation.

» CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION

- Participation à l'ensemble des activités distancielles et présentielles.
- Obtenir au moins la moyenne aux évaluations sous forme de questions à réponses ouvertes courtes (QROC).

» COMPÉTENCES

L'E3S est capable de proposer une activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive et d'accompagner la personne dans le choix d'adopter un mode de vie actif.

Il est capable d'adapter son activité en fonction des objectifs, des capacités et des aspirations du public qu'il cible dans ses programmes d'activité.

En capacité de faire relai de nombreuses structures (maisons sport santé, d'hôpitaux, structures de soins de suite et de réadaptation...), l'E3S est plus facilement identifiable comme partenaire privilégié.



FORMATION ÉDUCATEUR SPORTIF SPORT SANTÉ

HAUTS-DE-FRANCE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule en deux phases :

PHASE 1

ÉDUCATION POUR LA SANTÉ PAR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Acquisition de connaissances sur les bases du sport-santé : avec la mise en place d'une première classe virtuelle de présentation de la formation, et l'acquisition de connaissances liées à la culture du sport-santé et à l'organisation du sport-santé.

Prise en main de méthodes et outils qui permettent d'accueillir et motiver les pratiquants, de sécuriser les activités, d'évaluer la condition physique et de programmer une activité physique et sportive régulière, adaptée, sécurisante et progressive (APS RASP).

PHASE 2

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA) ET LES PATHOLOGIES CHRONIQUES

Acquisition de connaissances sur les principales pathologies chroniques : diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, troubles musculosquelettiques, cancer (du sein, colorectal et de la prostate).

Acquisition de compétences pour savoir évaluer les conditions physiques du pratiquant, savoir programmer une séance d'activité physique adaptée.

» PARCOURS DE FORMATION

Pour devenir éducateur sportif sport santé, il est proposé un parcours de formation de 52 heures. Ce parcours, réparti sur plusieurs semaines, mixe 30 heures de temps distancié (activités pédagogiques en ligne et classes virtuelles thématiques) et 22 heures (3 jours) de temps présentiel.

» ACTUALITÉS SUR LA FORMATION

Pour obtenir plus d'information sur la formation (prochaines dates de formation, obtention de la plaquette de formation, modalités d'inscription), contactez directement le CROS Hauts-de-France et restez connectés sur les réseaux sociaux du CROS Hauts-de-France.